

Règlement course à pied « L'huiss Run »

Article 1. Courses

La 20^{ème} édition de notre course L'huiss Run est organisée le 13/09/2026 par L'HUISSERIE JOGGING. Comme les années passées, courses nature, randonnées et courses enfants.

Les parcours proposés sont :

- ⇒ Une course de 20 km : départ 9h00 – 200 participants maximum
- ⇒ Une course de 10 km : départ 9h15 – 200 participants maximum
- ⇒ Une randonnée de 10 km
- ⇒ Trois courses enfants en fonction des catégories d'âge.

Article 2. Inscriptions

Les 2 courses sont ouvertes aux licenciés FFA et non licenciés aux conditions ci-dessous :

- ⇒ Une course de 20 km : avoir **18 ans minimum** au jour de la course.
- ⇒ Une course de 10 km : avoir **16 ans minimum** au jour de la course.

En procédant à leur inscription, les participants s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve. Dans le cas où ils inscrivent un tiers, ils déclarent avoir reçu l'accord préalable de celui-ci et déclarent que ce tiers a lui aussi pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve. Toute inscription d'un mineur doit se faire avec un accompagnateur majeur. Le mineur pourra toutefois faire l'épreuve pédestre sans la présence de l'adulte. **Le mineur sera sous la responsabilité exclusive de l'accompagnateur majeur durant toute la course.**

Pour être prise en compte, toute inscription doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription complété.
- Une photocopie de la licence FFA et un formulaire PPS
- **Attention :** Le formulaire PPS (prévention parcours santé) ne sera valable que si il est validé par la fédération française d'athlétisme (valable 1 an)

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur espace-compétition.com.

Possibilité de retirer les dossards le samedi 12/09/2026 à partir de 16h00 au complexe sportif du Fougeray et le dimanche 13/09/2024 au même endroit à partir de 8h00.

Article 3. PPS (valable 1 an – en cours de validité au jour de la course), licence sportive

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA et non licenciés à partir de 16 ans pour la course nature de 10 km. Pour la course nature de 20 km, l'épreuve ouverte aux licenciés FFA et aux licenciés âgés de 18 ans et plus.

- Licence obligatoire pour les coureurs FFA
- Chaque coureur non licencié devra fournir un certificat PPS en cours de validité au jour de la course.

Les participants admettent que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas correctement entraînés et aptes médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller et retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Ils assument également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents entre les participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière... (liste non exhaustive)

Article 5. Ravitaillements

1 point de ravitaillement est proposé sur la course nature de 20 km (à mi-course environ) et à l'arrivée.

Pas de ravitaillement sur la course de 10 km (uniquement à l'arrivée).

Article 6. Assurances

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties « individuel accident » accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

Article 7. Sécurité

La sécurité sur le parcours et sur le site de départ et d'arrivée est assurée par une équipe de bénévoles.

L'assistance médicale sera assurée.

Article 8. Récompenses

Les vainqueurs (3 premières places) de chaque épreuve seront récompensés par divers lots.

Article 9. Dossards

Possibilité de retirer les dossards le samedi 12/09/2026 à partir de 16h00 **au complexe sportif du Fougeray** à L'Huisserie et le dimanche 13/09/2024 au même endroit à partir de 8h00.

Article 10. Annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les coureurs puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout engagement est personnel est définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement quelle qu'en soit la nature.

Article 11. Droits à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve.

Article 12. Propriété privées

Cette année, les parcours sont nouveaux : **il y aura des passages dans plusieurs propriétés privées uniquement ouvertes le jour de la course le 13/09/2026** spécifiquement pour notre course.

Article 13. Acceptation du règlement

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Courses Enfants

Epreuves « ludiques » de course à pied pour les enfants de 6 à 15 ans sans classement général.

Inscription en ligne sur Espace-compétition.com ou sur place.

3 courses d'initiation prévues :

- ⇒ 1 course pour les 6/8 ans d'environ 800 m
- ⇒ 1 course pour les 9/11 ans d'environ 1200m
- ⇒ 1 course pour les 12/15 ans d'environ 1800m

Le parcours se situe au départ, à l'arrivée et autour du complexe sportif.

Récompenses : tous les enfants recevront une médaille et une collation.

Randonnée pédestre

Inscription en ligne sur Espace-compétition.com ou sur place.

Randonnée pédestre d'environ 10 km : départ 9h20 – sans PPS obligatoire (responsabilité du pratiquant).